

CONTACT

Pour bénéficier des services d'assistance et être accompagné(e) 24h/24 - 7j/7, contactez SMI avant toute démarche.



N°Cristal 09 69 32 05 28

APPEL NON SURTAXE

Depuis l'étranger : + 33 1 47 11 25 63



assistance@mutuelle-smi.com

Lors de votre appel, nous vous remercions de nous indiquer :

- vos nom et prénom ;
- votre date de naissance ;
- votre numéro d'adhérent SMI indiqué sur votre carte de tiers payant.

Si vous êtes ayant droit (conjoint, partenaire pacsé, concubin notoire ou enfant), les informations relatives à l'adhérent principal du contrat devront également être communiquées.



Siège social - Agence de Paris

2, rue de Laborde - CS 40041
75374 PARIS Cedex 08

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 16h00

Agence de Lyon

33, rue Maurice Flandin
69003 LYON

Pas d'accueil du public

Agence de Guyane

2, rue du Capitaine Bernard
97300 CAYENNE

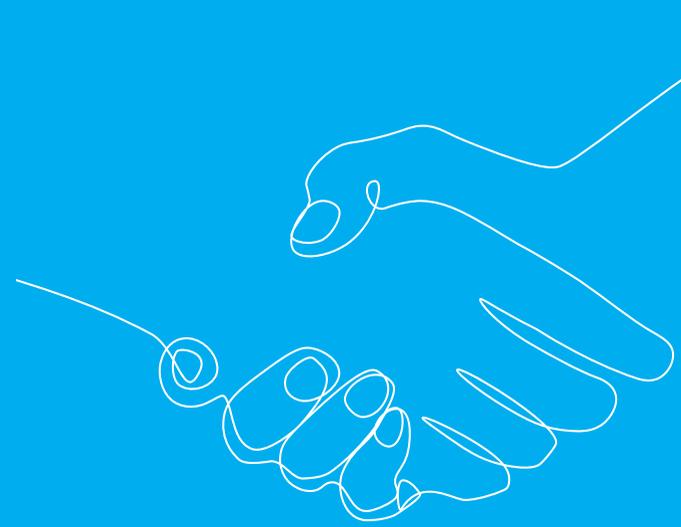
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 15h00 à 18h00

www.mutuelle-smi.com

SMI - Mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 784 669 954
Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21
Siège social : 2, rue de Laborde - CS 40041 75374 Paris Cedex 08



SMI 292 - Mars 2021 - Document non contractuel à caractère informatif - Ne pas jeter sur la voie publique



ASSISTANCE SANTÉ

Parce qu'une maladie ou un accident peut bouleverser votre vie et celle de votre famille, SMI vous aide à y faire face et à organiser le quotidien grâce aux services d'assistance inclus dans votre contrat.

L'assistance chez SMI

Votre complémentaire frais de santé SMI vous accompagne en cas d'accident, d'hospitalisation, de maladie soudaine et/ou grave ou de répit de l'aidant, grâce à un ensemble de services d'assistance.

Nos équipes sont là pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches au quotidien et dans les moments difficiles.

SMI est à votre écoute et met en place des services adaptés à vos besoins.

Notre ambition : être à vos côtés pour vous protéger et vous soutenir.



Qui peut bénéficier de l'assistance ?

Les prestations de l'assistance SMI sont à la disposition des adhérents et/ou de leur(s) ayant(s) droit.



Quand solliciter l'assistance ?

Vous pouvez contacter l'assistance SMI 24h/24 et 7j/7 !



Dans quelles zones géographiques intervient l'assistance SMI ?

Vous pouvez bénéficier de l'assistance SMI en France métropolitaine et dans les DROM (départements et régions d'Outre-Mer).

Une assistance adaptée à votre situation

- aide à domicile ;
- conseils sociaux et médicaux ;
- garde des enfants ;
- présence d'un proche ;
- garde des animaux de compagnie ;
- etc.

PRINCIPAUX SERVICES D'ASSISTANCE*

	Aide à domicile	Garde des enfants	Garde des animaux de compagnie	Présence d'un proche
En cas d'hospitalisation	●	●	●	●
En cas d'immobilisation	●	●	●	●
En cas de maternité	●	●		
En cas de décès	●	●	●	●

Inclus



Protection juridique

Informations et conseils :



Accompagnement au quotidien



Aides aux aidants



Perte d'autonomie

*Conformément aux conditions indiquées dans la notice assistance.